

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision Question écrite n° 11641

#### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport remis au Parlement par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France au Parlement. Ce rapport s'est notamment penché sur la présence des langues régionales sur les antennes de France bleue. Ce rapport rappelle que l'article 6 du cahier des charges des chaines de Radio France dispose que « la société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française » et « veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales ». Il lui demande de lui indiquer les actions menées par France bleu Picardie en faveur du picard.

### Texte de la réponse

Le service public audiovisuel est chargé, aux termes de l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986, d'assurer la promotion de la langue française et, le cas échéant, des langues régionales et de mettre en valeur la diversité du patrimoine culturel et linguistique de la France. L'article 6 du cahier des missions et des charges de Radio France dispose que « la société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française » et « veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales ». Par ailleurs, le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2010/2014 de la société précise que « les 42 radios locales [du réseau France Bleu] constituant le réseau répondent non seulement aux missions fixées par la loi quant à la diffusion d'une information de proximité, notamment en cas de crise, mais également à un engagement d'ordre culturel envers les régions de France (valorisation des patrimoines locaux, découverte des nouveaux talents de la chanson...). » Si toutes les antennes de Radio France exercent une vigilance constante vis-à-vis du respect rigoureux de la langue française, les radios locales du réseau France Bleu veillent également partout où il existe une langue de France, autre que le français, à son expression et sa valorisation. Ainsi, le rapport d'exécution du cahier des missions et des charges de Radio France pour 2011 indique que, depuis la saison radiophonique 2007/2008, un dispositif spécifique aux langues régionales a été mis en place sur les stations locales du réseau France Bleu. Il prévoit des rendez-vous courts, ludiques ou pédagogiques proposés en langue régionale tout au long de la semaine, ainsi qu'une émission d'une heure dans la langue régionale, le week-end, à une heure de bonne exposition. Un rendez-vous consacré aux artistes produisant en langues de France est également programmé le week-end entre 16 h et 18 h. Ce dispositif complète les dispositions déjà en place depuis de nombreuses années concernant les langues de France à grand nombre de locuteurs. Par ailleurs, France Bleu poursuit la reprise progressive de ses contenus, dont les programmes en langue régionale, sur le web, en complément de l'antenne. S'agissant du picard, France Bleu Picardie propose une chronique « Bien de chez nous » diffusée le samedi à 6 h45 et rediffusée à 8 h45. Il s'agit d'un dialogue entre le conteur picard Laurent Devime et l'animateur de la station autour des traditions, des lieux, des fêtes locales ainsi que de l'origine des noms. En parallèle, Laurent Devime intervient régulièrement dans l'émission « Bleu Nature », diffusée au quotidien entre 13 h30 et 14 h, pour évoquer les traditions et la nature dans la culture picarde. Tout au long de l'année sont mises en valeur les manifestations traditionnelles, spectacles et musiques picardes à travers l'émission « la Scène bleue », diffusée le samedi, et les partenariats avec des événements liés à la langue et à la culture

picarde, notamment le festival itinérant Chez Weppes.

#### Données clés

Auteur: M. Marc Le Fur

Circonscription: Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11641

Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

## Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>27 novembre 2012</u>, page 6886

Réponse publiée au JO le : <u>16 avril 2013</u>, page 4155